

DECISION N° 2019 - 017
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 du ministre de la cohésion des territoires, prolongeant le mandat de directeur général de l'établissement public foncier de Lorraine de M. Alain TOUBOL, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2018,

Article 1 :

Donne délégation à Monsieur Michel COMBE, Secrétaire Général, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, rue Robert BLUM, une délégation spécifique à l'effet :

DE CEDER à la [REDACTED],

Et moyennant le prix total de 1 039 225,82 € HT auquel s'ajoute 207 845,16 € de TVA sur totalité à 20 % soit **1 247 070,98 € TTC** (UN MILLION DEUX CENT QUARANTE SEPT MILLE SOIXANTE DIX EUROS ET QUATRE VINGT DIX-HUIT CENTIMES)

Payable comme suit :

- 415 690,32 € après accomplissement des formalités de publicité foncière
- 207 845,16 € au 30 juin 2019
- 207 845,16 € au 30 juin 2020
- 207 845,16 € au 30 juin 2021
- 207 845,18 € au 30 juin 2022

Au compte [REDACTED]

Les biens désignés ci-après :

Commune de CHAVIGNY :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	45	Clocher De Vezelise	0 ha 11 a 50 ca
A	46	Clocher De Vezelise	0 ha 10 a 20 ca
A	50	Clocher De Vezelise	0 ha 61 a 40 ca
A	51	Clocher De Vezelise	0 ha 24 a 29 ca
A	54	Clocher De Vezelise	0 ha 10 a 30 ca
A	56	Clocher De Vezelise	0 ha 29 a 35 ca
A	57	Clocher De Vezelise	0 ha 40 a 38 ca
A	98	Clocher De Vezelise	0 ha 06 a 45 ca
A	109	Clocher De Vezelise	0 ha 75 a 00 ca
A	110	Clocher De Vezelise	0 ha 01 a 90 ca
A	115	Clocher De Vezelise	2 ha 07 a 43 ca
A	116	Clocher De Vezelise	0 ha 57 a 40 ca
A	118	Clocher De Vezelise	0 ha 49 a 32 ca
A	197	Clocher De Vezelise	0 ha 08 a 55 ca
A	199	Clocher De Vezelise	0 ha 25 a 29 ca
A	201	Clocher De Vezelise	0 ha 54 a 13 ca
A	202	Clocher De Vezelise	0 ha 68 a 81 ca
A	204	Clocher De Vezelise	0 ha 92 a 82 ca
A	205	Clocher De Vézelize	0 ha 03 a 88 ca
A	222	Clocher De Vezelise	0 ha 01 a 41 ca
A	223	Clocher De Vezelise	0 ha 14 a 09 ca

Total surface :

8 ha 53 a 90 ca

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL



Fait en un exemplaire,
Pont à Mousson, le **15 AVR. 2019**

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR